



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## aide au développement

Question écrite n° 66419

### Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement par la France. En 2000, lors du forum mondial sur l'éducation à Dakar ainsi qu'au sommet du millénaire des Nations unies, la France, comme plus de cent quatre vingt États a souscrit aux « objectifs du millénaire pour le développement » : « Donner d'ici à 2015 à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires. » Le premier objectif était d'atteindre la parité garçons/filles dans l'accès à l'éducation de base en 2005. Aujourd'hui, ce sont 76 pays qui sont dans l'impossibilité de relever ce défi. Du fait de cet échec, 60 millions de jeunes filles sont privées d'un accès à une éducation de base de qualité. Il lui demande en conséquence quelle est l'action de la France dans ce domaine.

### Texte de la réponse

La France oeuvre de façon concertée pour obtenir la mobilisation de tous les acteurs en vue d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 2 : « D'ici à 2015, donner à tous les enfants les moyens d'accomplir un cycle complet d'études primaires, et 3 : « Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici à 2005 et à tous niveaux d'ici à 2015 ». Elle a défini des axes d'intervention de sa coopération éducative qui portent sur : la priorité à l'éducation de base et la concentration des actions en direction des pays les moins avancés (PMA) et l'Afrique en conformité avec les orientations du Président de la République ; l'appui aux politiques publiques et le soutien aux plans nationaux de l'éducation établis sur la base d'un dialogue sectoriel renforcé au niveau des pays et avec les partenaires du développement ; l'harmonisation des actions au niveau des bailleurs bi et multilatéraux dans le cadre de programmes multibailleurs et d'initiatives harmonisées (notamment l'initiative accélérée pour la scolarisation primaire universelle, Fast Track Initiative) ; le soutien aux efforts multilatéraux à travers ses contributions au FED, à l'AID ou par la participation à des fonds fiduciaires (UNESCO, Banque mondiale). La France affecte des moyens spécifiques à l'éducation de base : 80 millions d'euros en 2002 dont 80 % au bénéfice des PMA ; le Gouvernement, dans le cadre du dernier comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID), a examiné la possibilité de doubler cet engagement. La France est aujourd'hui le cinquième bailleur de fonds bilatéral pour l'éducation de base. S'agissant de la scolarité des filles, la France soutient dans ses programmes et projets diverses initiatives, portant sur : la gratuité de l'enseignement (par la suppression des frais d'écologie), l'amélioration d'un environnement scolaire susceptible de favoriser la présence des filles (amélioration des équipements scolaires et parascolaires, garderies, dortoirs séparés pour les internats, etc.) ; la lutte contre la violence à l'école. La France a proposé conjointement avec l'Allemagne une réflexion sur une initiative qui vise à renforcer la sécurité des filles face aux violences et aux abus trop couramment pratiqués au sein même de l'institution scolaire. Un projet de code d'éthique pourrait être évoqué à l'occasion de la prochaine réunion du groupe de haut niveau de l'Unesco à Pékin en novembre 2005.

### Données clés

Auteur : [M. Max Roustan](#)

**Circonscription** : Gard (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 66419

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : affaires étrangères

**Ministère attributaire** : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 31 mai 2005, page 5478

**Réponse publiée le** : 15 novembre 2005, page 10498